

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



Master 2ème année mention Droit des Affaires
PARCOURS GEFIRE
GESTION JURIDIQUE ET
FISCALE DE L'ENTREPRISE

POSSIBLE
EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Master 2ème année mention Droit des Affaires
Parcours Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise - GEFIRE
- 406 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

Fiche RNCP : 38159

Code diplôme : 1351281L

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Pablo GUEDON

Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Pablo.GUEDON@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 64 jours de présence à l'Ecole de Droit sur un total de 18 semaines d'enseignements ;
- 174 jours de présence en structure d'accueil.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'appréhender les principes fondamentaux du droit privé et des affaires, de maîtriser le raisonnement juridique ;
- Combiner des enseignements généralistes avec des approches méthodologiques innovantes (atelier d'écriture et de recherche juridique, travaux d'analyse jurisprudentielle) et des enseignements plus spécialisés en droit des affaires.





PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un Master 1ère année en Droit des Affaires, à partir d'une licence dans le même domaine (Droit, Gestion), et après examen de dossier pour les autres diplômes.

DÉBOUCHÉS

Les diplômés de cette mention sont opérationnels et aptes à assumer des carrières juridiques ou judiciaires de haut niveau.

Métiers visés :

- Avocat(e) spécialisé(e) en droit des affaires ou droit fiscal ;
- Juriste et fiscaliste d'entreprise ;
- Cadre dans le secteur bancaire ;
- Juriste en structure publique ou privée nécessitant une expertise en droit des affaires.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer la formation sans alternance, cependant il(elle) devra impérativement signer un contrat dans les 3 premiers mois de la formation, soit au plus tard le **1er décembre 2026**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

MASTER MENTION DROIT DES AFFAIRES - 2ème année
Parcours Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise (M2 GEFIRE)
406 heures de présence universitaire 31/08/2026 au 31/08/2027

Août 2026		Septembre 26		Octobre 26		Novembre 26		Décembre 26		Janvier 27		Février 27		Mars 27		Avril 27		Mai 27		Juin 27		Juillet 27		Août 27	
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Sam	1	Mar	1	Jeu	1	Toussaint	1	Mar	1	Ven	1	Lun	1	Lun	1	Jeu	1	Sam	1	Mar	1	Jeu	1	Dim
2	Dim	2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Mer	2	Sam	2	Mar	2	Mar	2	Ven	2	Dim	2	Mer	2	Ven	2	Lun
3	Lun	3	Jeu	3	Sam	3	Mar	3	Jeu	3	Dim	3	Mer	3	Mer	3	Sam	3	Lun	3	Jeu	3	Sam	3	Mar
4	Mar	4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Ven	4	Lun	4	Jeu	4	Jeu	4	Dim	4	Mar	4	Ven	4	Dim	4	Mer
5	Mer	5	Sam	5	Lun	5	Jeu	5	Sam	5	Mar	5	Ven	5	Ven	5	Lun	5	Mer	5	Sam	5	Lun	5	Jeu
6	Jeu	6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Dim	6	Mer	6	Sam	6	Sam	6	Mar	6	Jeu	6	Dim	6	Mar	6	Ven
7	Ven	7	Lun	7	Mer	7	Sam	7	Lun	7	Jeu	7	Dim	7	Dim	7	Mer	7	Ven	7	Lun	7	Mer	7	Sam
8	Sam	8	Mar	8	Jeu	8	Dim	8	Mar	8	Ven	8	Lun	8	Lun	8	Jeu	8	Sam	8	Mar	8	Jeu	8	Dim
9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Mer	9	Sam	9	Mar	9	Mar	9	Ven	9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun
10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Jeu	10	Dim	10	Mer	10	Mer	10	Sam	10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar
11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Ven	11	Lun	11	Jeu	11	Jeu	11	Dim	11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer
12	Mer	12	Sam	12	Lun	12	Jeu	12	Sam	12	Mar	12	Ven	12	Ven	12	Lun	12	Mer	12	Sam	12	Lun	12	Jeu
13	Jeu	13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Dim	13	Mer	13	Sam	13	Sam	13	Mar	13	Jeu	13	Dim	13	Mar	13	Ven
14	Ven	14	Lun	14	Mer	14	Sam	14	Lun	14	Jeu	14	Dim	14	Dim	14	Mer	14	Ven	14	Lun	14	Mer	14	Ven
15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim	15	Mar	15	Ven	15	Lun	15	Lun	15	Jeu	15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim
16	Dim	16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Mer	16	Sam	16	Mar	16	Mar	16	Ven	16	Dim	16	Mer	16	Ven	16	Lun
17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17	Jeu	17	Dim	17	Mer	17	Mer	17	Sam	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar
18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Ven	18	Lun	18	Jeu	18	Jeu	18	Dim	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer
19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19	Sam	19	Mar	19	Ven	19	Ven	19	Lun	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu
20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Dim	20	Mer	20	Sam	20	Sam	20	Mar	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven
21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Lun	21	Jeu	21	Dim	21	Dim	21	Mer	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam
22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim	22	Mar	22	Ven	22	Lun	22	Lun	22	Jeu	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim
23	Dim	23	Mer	23	Ven	23	Lun	23	Mer	23	Sam	23	Mar	23	Mar	23	Ven	23	Dim	23	Mer	23	Ven	23	Lun
24	Lun	24	Jeu	24	Sam	24	Mar	24	Jeu	24	Dim	24	Mer	24	Mer	24	Sam	24	Lun	24	Jeu	24	Sam	24	Mar
25	Mar	25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Ven	25	Lun	25	Jeu	25	Jeu	25	Dim	25	Mar	25	Ven	25	Dim	25	Mer
26	Mer	26	Sam	26	Lun	26	Jeu	26	Sam	26	Mar	26	Ven	26	Ven	26	Lun	26	Jeu	26	Sam	26	Lun	26	Jeu
27	Jeu	27	Dim	27	Mar	27	Ven	27	Dim	27	Mer	27	Sam	27	Sam	27	Mar	27	Jeu	27	Dim	27	Mar	27	Ven
28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Lun	28	Jeu	28	Dim	28	Dim	28	Mer	28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam
29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Mar	29	Ven	29	Jeu	29	Jeu	29	Sam	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim
30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun	30	Mer	30	Sam	30	Sam	30	Mar	30	Ven	30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun
31	Lun			31	Sam			31	Jeu	31	Dim	31	Dim	31	Mer			31	Lun			31	Sam		

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires
Examens terminaux
406 h

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise
Pour les stages : Périodes en entreprise possible à partir de Janvier

Soutenances

En application de l'Article L6222-35 du code du travail pour la préparation de ses épreuves terminales, l'alternant(e), en contrat d'apprentissage uniquement a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède et sur la période entreprise. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (204 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : Organisation et vie de l'entreprise 1	88h	
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h	Epreuve libre de 24h
Droit des opérations sur les fonds	16h	
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h	
Droit et pratique des contrats de distribution	16h	
Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle	16h	
UE 3B : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	64h	
Comptabilité commerciale approfondie	16h	Examen terminal écrit (6h)
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)	16h	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)	16h	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)	16h	
UE 3C : Compléments de formation 2	32h	
Déontologie des acteurs du droit des affaires	16h	Contrôle Continu
Ateliers de professionnalisation (rédaction de contrats)	16h	
UE 3D : Anglais 2	20h	
Business Law et anglais des affaires	20h	Contrôle Continu

Semestre 4 (172 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Organisation et vie de l'entreprise 2	56h	
La place du salarié dans l'entreprise	16h	Contrôle Continu
Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux	16h	
Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise	16h	
Contract Management	8h	
UE 4B : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	80h	
Comptabilité consolidée	16h	Contrôle Continu
Analyse financière de l'entreprise	16h	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I	16h	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II	16h	
Contrôle et contentieux fiscal	16h	
UE 4C : Compléments de formation 3	36h	
Ateliers de professionnalisation (veille juridique)	16h	Contrôle Continu
Vie universitaire (colloques, clinique juridique)	-	-
Méthodologie et accompagnement du mémoire/rapport	20h	Contrôle Continu
Alternance	-	Rapport + soutenance

TOTAL : 406 heures
Examens inclus (30h)

EXAMENS DU SEMESTRE 3

Les alternant(e)s signent un contrat qui s'étend d'une date précise à une autre, et le planning permet de voir sur quels jours exactement les alternant(e)s ne pourront pas se rendre en entreprise parce qu'ils/elles sont déjà mobilisé(e)s pour des plages d'enseignements ou d'examens. Le reste du temps, dès que le planning ne prévoit ni cours ni examens, leur présence est attendue en structure d'accueil.

En ce qui concerne les examens, le calendrier prévoit volontairement la totalité des deux semaines prévues pour l'ensemble des Masters de l'Ecole de Droit, même si bien entendu les alternant(e)s n'auront pas des épreuves sur la période entière. Au moment de l'élaboration des plannings (année N-1), les examens ne sont pas encore organisés donc il est impossible de savoir sur quels jours exactement les épreuves seront placées.

Les alternant(e)s recevront leurs dates d'examens précises par le service scolarité au moment opportun (au moins 15 jours avant la première date). Ces jours-là, ils/elles seront donc en épreuve et il leur faudra faire remonter leur convocation à leur structure pour pouvoir être libéré(e)s. Mais le reste des jours, dès lors qu'il n'y a pas d'épreuve, il leur faudra se rendre en entreprise. De même, en cas d'épreuve le matin, il leur faudra être présent(e) en structure l'après-midi et inversement.

Néanmoins, un accord peut toujours être trouvé entre l'alternant(e) et sa structure dans certains cas particuliers, si par exemple le lieu d'alternance est éloigné de l'Ecole de Droit (aménagement des horaires, recours au télétravail ...).

JOURS DE RÉVISIONS

L'article L6222-35 du code du travail impose aux employeurs d'accorder à leurs apprenti(e)s 5 jours de congés supplémentaires et rémunérés sur l'année de formation, pour leur permettre de réviser leurs examens ; ces 5 jours peuvent être fractionnés et peuvent être partagés entre les deux semestres, ce sont des jours ouvrables et obligatoirement pris dans le mois qui précède l'examen.

Les alternant(e)s en contrat de professionnalisation ne sont pas concerné(e)s par ces jours de révisions.

Le fait que les apprenti(e)s aient droit à 5 jours de révisions supplémentaires et pas les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation n'est pas décidé par l'Université, ni par le CFA. C'est une disposition accordée par la loi pour les apprenti(e)s uniquement : ce n'est donc pas pour léser les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation, plutôt comme un genre de "bonus" pour les apprenti(e)s.

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
16,80 €	406 heures	6 820,80 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités). Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2026 (12,02 € brut/heure soit 1 823,03 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Master 2, c'est le taux de rémunération 2ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51% du SMIC (1221,43 € bruts)	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC (1112,05 € bruts) et 61% du SMC	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC (1823,03 € bruts) et 100% du SMC

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC (1184,98 € bruts)	80% du SMIC (1458,43 € bruts)	100% du SMIC (1823,03 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>



Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



Plus de détails sur le site
de l'Ecole de Droit
(rubrique Alternance)

